



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 13 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 13 septembre 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 22 août 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Surplus – Matières résiduelles – Résolution CM2018-01-07
 - 4.2.1.1 Calendriers et Outil de sensibilisation aimanté

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Fête régionale de la famille – Revenus du tournoi de golf
- 5.4 Travaux de cours d'eau – Ville de Coaticook – Règlement n° 5-040 (2017)
- 5.5 Congrès 2017
 - 5.5.1 Inscription des élus et de la direction générale
 - 5.5.2 Frais d'hébergement
 - 5.5.3 Alimentation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport des éco-conseillères
- 6.2 PDZA – Bilan de l’an 1
- 6.3 Entente de délégation concernant la gestion du Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Signature
- 6.4 Restauration du marais de la Méder
 - 6.4.1 Protocole d’entente encadrant le projet de réfection de l’exécutoire de la Méder – Signature
 - 6.4.2 Offre de services – Canards illimités

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Renouveau Politique famille

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 Règlement relatif à une portion du Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Fédération québécoise des municipalités – Date pour les élections municipales simultanées - Consultation
- 10.2 Modification de la date du CA de novembre
- 10.3 Ateliers de travail du budget – Dates
- 10.4 Mise en commun pour un service d’ingénierie municipal – demande d’aide financière
- 10.5 Gestion contractuelle
 - 10.5.1 Audit – Adjudication de contrat
 - 10.5.2 Plastiques recyclés
 - 10.5.2.1 Avis de non-renouvellement de JC Fibers Inc.
 - 10.5.2.2 Cueillette 2019
- 10.6 Appels automatisés – Sécurité publique

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 12 septembre 2018

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif du 12 septembre 2018
 - 12.1.1 Fromagerie la Station – Projet d’Économusée
 - 12.1.2 Club d’autoneige Cookshire Inc. – Achat d’une nouvelle surfaceuse
 - 12.1.3 Municipalité de Stanstead-Est – Déchets aux abords des routes

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Journée de réflexion des élus - Rappel
 - 14.4.2 Soirée sur l'impact des changements climatiques et l'eau

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2018-09-173

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Henri Pariseau se joint aux délibérations du Conseil de la MRC de Coaticook. Il est 19h36.

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-09-174

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 22 août 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 22 août 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

**4.2.1 SURPLUS – MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉOLUTION
CM2018-01-07**

CM2018-09-175

**4.2.1.1 CALENDRIERS ET OUTIL DE SENSIBILISATION
AIMANTÉ**

ATTENDU que des revenus ont été rendus disponibles suite à la redistribution d'une partie du surplus accumulé de Récup-Estrie dont la MRC est membre ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2017-09-196, la MRC a convenu de souligner le 10^e anniversaire des bacs bruns et le 25^e anniversaire des bacs bleus sur le territoire ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-01-07 un surplus fut créé et affecté spécifiquement pour des projets en lien avec les matières résiduelles ;

ATTENDU que la secrétaire présente les coûts associés au montage et à la mise en page des calendriers de collecte personnalisés pour chacune des municipalités, sur la base de l'offre de services de Carbone Graphique ;

ATTENDU que la secrétaire présente également les coûts associés au montage et à l'impression aimantée du contenu des divers bacs, sur la base de l'offre de services de Carbone Graphique ;

ATTENDU que les élus souhaitent également qu'une sensibilisation soit adressée au niveau des plastiques agricoles et des palettes de bois ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de Carbone Graphique, pour le montage et à la mise en page des calendriers de collecte personnalisés pour chacune des municipalités, sur la base de sa proposition à 1 130 \$ avant toutes taxes ou 1 299,72 \$ toutes taxes incluses ;
- ▶ d'accepter également la proposition de Carbone Graphique, pour le montage et l'impression de 15 000 exemplaires de l'outil de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

sensibilisation pour l'usage du bon bac, sur la base de sa proposition à +/- 22 000 \$ toutes taxes incluses ;

- ▶ de procéder à leur envoi par publipostage, au coût évalué à 2 000 \$;
- ▶ d'approprier les surplus créés aux termes de la résolution CM2018-01-07, pour un montant total maximal de 13 250 \$ pour les montants tels que décrits à la présente ;
- ▶ de procéder à un transfert budgétaire à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu-Matières résiduelles, services professionnels*», poste budgétaire 02 45401 446, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 25 000 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu-Matières résiduelles, services professionnels*», poste budgétaire 02 45401 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures sur réception.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 291 118,96 \$ payés au 13 septembre 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2018-09-176

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 39 309,33 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 39 309,33 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**5.3.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – REVENUS DU
TOURNOI DE GOLF**

La greffière informe le conseil, que le profit net non audité de la dernière édition du tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille est de 8 296 \$. Ayant moins de golfeurs qui ont participé à l'événement, il s'agit d'une baisse de 1 834 \$ comparativement à l'an dernier (10 130 \$). Toutefois, l'édition 2016 avait généré un maigre 4 737 \$ de profit et l'édition 2015 avait permis de récolter un montant de 6 268 \$ en sus du don de Cabico. La prochaine édition se tiendra le 11 juillet 2019 au Club de golf de Coaticook.

CM2018-09-177

**5.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU – VILLE DE COATICOOK –
RÈGLEMENT N° 5-040 (2017)**

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0498 60 9848 à Coaticook ;

ATTENDU que ces portions du cours d'eau # 126 font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-040 (2017) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 13 451,94 \$ pour la propriété immatriculée 0498 60 9848 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 12 283,31 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau*», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la Ville de Coaticook, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Municipalités-surveillance de cours d'eau*», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.5 CONGRÈS DE LA FQM

CM2018-09-178

5.5.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 77^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 19 au 22 septembre 2018 à Montréal ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, du préfet ainsi que du directeur général ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 8 800 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration-conseil, *perfectionnement*», poste budgétaire 02 11616 446 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 818,90 \$ relatif aux frais d'inscription du préfet dans Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «Administration -Conseil, Déplacements - préfet», poste budgétaire 02 11001 310 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 818,90 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration- gestion financière et administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-179

5.5.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 77^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 19 au 22 septembre 2018 à Montréal ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 10 911 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-conseil, déplacement congrès*», poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 658,26 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration -Conseil, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 858,80 \$ relatifs aux frais d'hébergement du directeur général dans la Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration- gestion financière et administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-180

5.5.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le 77^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 19 au 22 septembre 2018 à Montréal ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*administration-autres, alimentation*» poste budgétaire 02 19016 610 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CM2018-09-181

6.1 RAPPORT DES ÉCO-CONSEILLÈRES

ATTENDU que la secrétaire dépose le rapport d'activités des éco-conseillères pour l'été 2018 ;

ATTENDU que leur mandat était d'informer et de faire de la sensibilisation pour améliorer la gestion et le tri des matières résiduelles ;

ATTENDU que la sensibilisation fut faite principalement grâce à l'inspection des bacs ;

ATTENDU que malheureusement, malgré les campagnes de sensibilisation, on retrouve encore beaucoup de matières dans le mauvais bac, surtout dans le bac de déchet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson

APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport d'activités des éco-conseillères pour l'été 2018, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-182

6.2 PDZA – BILAN DE L'AN 1

ATTENDU que le directeur général dépose et présente le rapport de la première année de mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les actions se regroupent principalement dans les 3 axes suivants :

- Mise en valeur du secteur agricole ;
- Soutien aux entreprises existantes ou en démarrage ;
- Démarchage agricole et agroalimentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland

APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport de la première année de mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-183

**6.3 ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA
GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT
DURABLE DES FORÊTS (PADF) DU MINISTÈRE DES
FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS - SIGNATURE**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible un programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour l'embauche d'une ressource professionnelle pour démarrer, structurer et coordonner la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 3 MRC (MRC du Val-Saint-François, MRC Memphrémagog et MRC de Coaticook) et leurs municipalités respectives ;

ATTENDU plus spécifiquement, cette ressource professionnelle embauchée vise :

- à mettre sur pied le nouveau service ;
- à établir le fonctionnement administratif du nouveau service ;
- à rencontrer les municipalités pour établir leurs priorités et connaître leur projet d'ingénierie ;
- à embaucher le personnel requis pour assurer le bon déroulement des activités et procéder à l'achat des équipements pour assurer l'efficacité dudit service ;

ATTENDU que le programme d'aide financière assume 50 % des coûts reliés à l'embauche d'une ressource professionnelle jusqu'à un maximum de 50 000 \$;

ATTENDU les MRC du Val-Saint-François, de Memphrémagog et de Coaticook assumeront le solde des coûts, selon un partage dont les modalités restent à déterminer, et ce pour une période de 21 mois, pour l'embauche d'une ressource professionnelle et l'achat d'équipements pour démarrer le service d'ingénierie municipal ;

ATTENDU les coûts mentionnés précédemment n'incluent pas l'embauche du personnel supplémentaire requis pour le développement du service;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ que le conseil de la MRC de Coaticook dépose une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour l'embauche d'une ressource professionnelle qui procédera au démarrage du service d'ingénierie avec les MRC Val-Saint-François et Memphrémagog, et leurs municipalités respectives participantes ;
- ▶ que la MRC du Val-Saint-François soit désignée comme l'organisme responsable du projet ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, à signer tous les documents relatifs au projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.4 RESTAURATION DU MARAIS DE LA MÉDER

6.4.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT LE PROJET DE RÉFECTION DE L'EXÉCUTOIRE DE LA MÉDER – SIGNATURE

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un projet de protocole d'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau

CM2018-09-184



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le marais de la Méder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le MFFP entendent collaborer pour réparer le système d'évacuation du barrage afin d'assurer la restauration des fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

ATTENDU que le protocole a pour objet de définir les responsabilités des parties pour la réalisation des études avant-projet incluant les plans et devis ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le protocole d'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook tel que présenté et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à le signer au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'inscrire les revenus associés audit projet dans la Partie I, département «Aménagement», poste budgétaire 01 38146 200.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-09-185

6.4.2 OFFRE DE SERVICES – CANARDS ILLIMITÉS

ATTENDU que la MRC signera dans les prochains jours un protocole d'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, le conseil de la MRC prend en compte une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration du concept d'aménagement du marais de la Méder et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs acquittera le coût de réalisation du concept d'aménagement, incluant les plans et devis, pour un montant maximum de 30 500 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de Canards illimités pour l'élaboration du concept d'aménagement du marais de la Méder, sur la base de leur proposition au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ou 33 232,15 \$ toutes taxes incluses ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 30 345,39 \$ relatifs aux services reçus dans la Partie I, département «Aménagement», au sein de la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu-Cours d'eau, services professionnels» poste budgétaire 02 46200 411 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des honoraires professionnels, selon l'avancement du mandat.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2018-09-186

7.1 RENOUELEMENT POLITIQUE FAMILLE

ATTENDU que le ministère de la Famille offre de nouveau le Programme de soutien aux Politiques familiales municipales, soit un soutien financier et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants, aux MRC et aux conseils de bandes qui désirent se doter d'une politique municipale familiale ou mettre à jour celle qu'elles ont déjà ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à déposer une demande pour le renouvellement de la politique familiale de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de désigner l'agente de développement rural Madame Sara Favreau-Perreault à titre de mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande auprès du ministère ;
- ▶ de nommer Madame Nathalie Dupuis comme élue responsable des questions familles et aînés (RQFA) au sein du conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2018-09-187

9.1 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-021 (2018) «*Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 août 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle les objets du règlement soient :

- a) de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la MRC de Coaticook, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal* ;
- b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;
- c) d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;
- d) d'offrir une transparence dans les processus contractuels ;
- e) de préserver l'intégrité du processus d'appel d'offres ;
- f) de lutter contre le truquage des offres ;
- g) de favoriser le respect des lois ;
- h) de prévenir les conflits d'intérêts ;
- i) d'encadrer la prise de décision en matière contractuelle ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement numéro 4-021 (2018) «*Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 4-021 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-188

9.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU MONTMIGNY TRAVERSANT LES LOTS 5 486 382 ET 5 487 326, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-044 (2018) «*Règlement relatif à une portion du ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d’East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu’un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 août 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l’objet du règlement soit de régler une portion du ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d’East Hereford afin d’y exécuter des travaux de cours d’eau sous la direction de l’officier compétent de la MRC et à la charge des propriétaires ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ledit règlement est adopté en vertu de l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et que les personnes intéressées ont été convoquées aux termes d'un avis public à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement numéro 5-044 (2018) «*Règlement relatif à une portion du ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 5-044 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2018-09-189

**10.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS -
DATE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
SIMULTANÉES - CONSULTATION**

ATTENDU que lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, il y aura une consultation des membres quant à l'opportunité de déplacer la date des élections municipales simultanées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC pourra exercer son droit de vote par l'entremise du préfet ;

ATTENDU que l'argument au soutien du déplacement des élections vers le printemps est le manque de temps pour les nouveaux élus de se familiariser avec leurs fonctions et élaborer le budget qui doit être adopté, lors d'une année électorale, au plus tard le 31 janvier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de confier le mandat au préfet de la MRC de voter pour le maintien des élections municipales simultanées à l'automne.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-190

10.2 MODIFICATION DE LA DATE DU CA DE NOVEMBRE

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil a adopté aux termes de la résolution CM2017-10-220 le calendrier des sessions du comité administratif de la MRC pour l'année 2018 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que celui-ci fut publié dans l'édition du Crieur public de décembre 2017 ;

ATTENDU que la rencontre de novembre 2018 est prévue le 14 novembre ;

ATTENDU que l'Assemblée générale des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra cette année les 14 et 15 novembre 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de déplacer la rencontre de novembre afin de permettre au préfet et directeur général de la MRC d'y assister;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier le calendrier des sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour le mois de novembre 2018, comme suit :

Date prévue au calendrier déjà publié	Nouvelle date de rencontre du comité administratif
Mercredi 14 novembre à 11h00	Mercredi 21 novembre à 11h00

- ▶ de procéder à la publication de la modification dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.3 ATELIERS DE TRAVAIL DU BUDGET – DATES

Le budget 2019 de la MRC doit être adopté le 4^e mercredi (le 28) de novembre conformément aux articles 148 et 148.0.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1). Il est opportun de commencer à travailler sur les prévisions dès octobre. Il y aura donc un atelier de travail à cet effet pour les membres du comité administratif le 7 novembre à compter de 10h00 et un autre pour les membres du conseil le 21 novembre à 19h00.

CM2018-09-191

10.4 MISE EN COMMUN POUR UN SERVICE D'INGÉNIERIE MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) rend disponible un programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour l'embauche d'une ressource professionnelle pour démarrer, structurer et coordonner la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 3 MRC (MRC du Val-Saint-François, MRC Memphrémagog et MRC de Coaticook) et leurs municipalités respectives ;

ATTENDU plus spécifiquement, cette ressource professionnelle embauchée vise :

- à mettre sur pied le nouveau service ;
- à établir le fonctionnement administratif du nouveau service ;
- à rencontrer les municipalités pour établir leurs priorités et connaître leur projet d'ingénierie ;
- à embaucher le personnel requis pour assurer le bon déroulement des activités et procéder à l'achat des équipements pour assurer l'efficacité dudit service ;

ATTENDU que le programme d'aide financière assume 50 % des coûts reliés à l'embauche d'une ressource professionnelle jusqu'à un maximum de 50 000 \$;

ATTENDU les MRC du Val-Saint-François, de Memphrémagog et de Coaticook assumeront le solde des coûts, selon un partage dont les modalités restent à déterminer, et ce pour une période de 21 mois, pour l'embauche d'une ressource professionnelle et l'achat d'équipements pour démarrer le service d'ingénierie municipal ;

ATTENDU les coûts mentionnés précédemment n'incluent pas l'embauche du personnel supplémentaire requis pour le développement du service ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ que le conseil de la MRC de Coaticook dépose une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour l'embauche d'une ressource professionnelle qui procédera au démarrage du service d'ingénierie avec les MRC Val-Saint-François et Memphrémagog, et leurs municipalités respectives participantes ;
- ▶ que la MRC du Val-Saint-François soit désignée comme l'organisme responsable du projet ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, à signer tous les documents relatifs au projet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.5 GESTION CONTRACTUELLE

CM2018-09-192

10.5.1 AUDIT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-06-149, le processus d'appel d'offres par invitation pour des services professionnels pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal (L.R.Q., c. 27-1)* ;

ATTENDU qu'une seule offre fut déposée, malgré l'invitation de 5 fournisseurs potentiels ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que celle-ci fut jugée conforme et évaluée par un comité de sélection en fonction des critères retenus par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que l'offre déposée a obtenu une note intérimaire de 80,34 % ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre de prix de Raymond Chabot Grant Thornton sencrl et en fait sienne comme si au long déposée, soit :

Prix – Exercice 2018 (avant taxes)	12 000,00 \$
Prix – Exercice 2019 (avant taxes)	12 500,00 \$
Prix – Exercice 2020 (avant taxes)	13 000,00 \$
Prix total soumis sans taxes	37 500,00 \$
Prix total soumis avec taxes	43 115,62 \$

ATTENDU que le prix comprend tous les travaux, analyses, recherches, sondages et autres procédés pour la réalisation des états financiers de la MRC de Coaticook, sans limiter la généralité de ce qui précède :

- Planification du mandat ;
- Familiarisation avec les affaires de la MRC de Coaticook ;
- Respect des lois en vigueur ;
- Vérification des états financiers de la MRC, incluant le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds de développement des territoires (FDT), le Fonds local de solidarité (FLS), etc. ;
- Conciliation des différents postes comptables ;
- Assistance dans la régularisation des registres comptables ;
- Rédaction des notes selon les modèles du MAMOT ;
- Préparation des déclarations d'impôts sur le revenu pour les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les diverses annexes requises ;
- Rédaction et la préparation de mémoire de recommandations ;
- Présentation des états financiers au directeur des finances et/ou secrétaire-trésorier de la MRC.
- Préparation et dépôt du formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur l'application SÉSAMM ;
- Présentation des états financiers aux membres du conseil de la MRC en atelier de travail ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore

APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer le contrat de services professionnels pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, conformément aux règles d'adjudication prescrites au *Code municipal* à Raymond Chabot Grant Thornton sencrl, sur la base de l'offre déposée ;
- ▶ d'affecter et d'engager annuellement le crédit net du montant convenu dans la Partie I, département «*Aménagement*» au sein de la catégorie de fonctions «*Administration- Gestion financière et administrative*», poste budgétaire 02 13001 413 à cet effet, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Exercice financier	Coût avant taxes	Coût net (selon les règles applicables présentement)
2018	12 000,00 \$	12 598,50 \$
2019	12 500,00 \$	13 123,44 \$
2020	13 000,00 \$	13 648,38 \$
Total	37 500,00 \$	39 370,32 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des honoraires, tel que décrit selon l'avancement des travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.5.2 PLASTIQUES RECYCLÉS

10.5.2.1 AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE JC FIBERS INC.

La greffière dépose une lettre reçue de l'entreprise Les Fibres JC Inc./JC Fibers Inc. indiquant que celle-ci ne souhaite pas prolonger le contrat de cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles (accordé aux termes de la résolution CM2015-09-204) au-delà du 31 décembre 2018.

CM2018-09-193

10.5.2.2 CUEILLETTE 2019

ATTENDU que lors de l'appel d'offres public en 2015, pour la cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles, la MRC avait reçu les offres suivantes :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Année	S & D Taylor	Fibres JC
2016 (prix avant taxes)	51 819,60 \$	48 000,00 \$
2017 (prix avant taxes)	52 078,70 \$	48 000,00 \$
2018 (prix avant taxes)	52 339,09 \$	48 000,00 \$
Total (toutes taxes incluses)	179 633,94 \$	165 564,00 \$
Options de renouvellement		
2019 (prix avant taxes)	52 600,79 \$	51 000,00 \$
2020 (prix avant taxes)	52 863,79 \$	53 000,00 \$

ATTENDU les règles d'adjudication applicables et le court délai d'ici l'élaboration des prévisions budgétaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière et responsable de l'adjudication de contrat de vérifier l'intérêt de S & D Taylor de signer un contrat pour l'année 2019 pour la cueillette, la récupération et le transport de plastiques agricoles et à quel prix.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.6 APPELS AUTOMATISÉS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Certaines municipalités se questionnent sur l'obligation d'avoir recours à des appels automatisés comme solution de communication d'urgence pour alerter les citoyens et entreprises par téléphone, courriel et message texte. Ce genre de système peut contacter plusieurs personnes en quelques minutes pour partager le plus rapidement possible des renseignements tels que des avis d'évacuation, de confinement, d'ébullition ou de non-consommation d'eau. Le ministère de la Sécurité publique fera une présentation aux directeurs généraux des municipalités le 25 septembre dans le cadre des plans de sécurité civile.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 12 SEPTEMBRE 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 12 septembre 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 SEPTEMBRE 2018

CM2018-09-194

12.1.1 FROMAGERIE LA STATION – PROJET D'ÉCONOMUSÉE

ATTENDU que la Fromagerie la Station (ci-après La Fromagerie) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement pour de l'aide financière dans le cadre de leur projet d'Économusée ;

ATTENDU que La Fromagerie fondée en 2003, est une entreprise familiale, située sur le chemin Hatley à Compton ;

ATTENDU que La Fromagerie a remporté 3 titres au Concours des fromages fins canadiens en 2018 et plusieurs autres au fil des ans ;

ATTENDU que La Fromagerie est un des fleurons de la région ;

ATTENDU que La Fromagerie a un projet d'expansion majeur et veut ajouter trois caves d'affinages ;

ATTENDU que dans l'une de celles-ci, La Fromagerie souhaite y installer une salle de visite ainsi qu'une salle d'immersion, afin de rendre l'expérience la plus profitable possible pour la clientèle touristique et régulière ;

ATTENDU qu'avec la collaboration de la société du réseau d'Économusée, La Fromagerie pourra notamment :

- améliorer notablement ses infrastructures d'accueil, de visites et de ventes ;
- améliorer l'expérience client/visiteur dans l'entreprise par le contact avec l'artisan, la découverte du processus de fabrication et de produits locaux et authentiques ;
- etc. ;

ATTENDU que le projet de La Fromagerie cadre bien avec la planification stratégique de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'appuyer la Fromagerie la Station dans ses démarches auprès du gouvernement pour de l'aide financière dans le cadre de leur projet d'Économusée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-195

12.1.2 CLUB D'AUTONEIGE COOKSHIRE INC. – ACHAT D'UNE NOUVELLE SURFACEUSE

ATTENDU que le Club d'autoneige Cookshire Inc. sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches d'aide financière auprès du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique du Canada dans le cadre du Programme Développer et Promouvoir une région et ce, pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse ;

ATTENDU que le Club d'autoneige Cookshire Inc. assure l'entretien de plus de 130 kilomètres de sentiers de motoneige, en territoire privé, dans les MRC du Haut-Saint-François et de Coaticook, du Canton de Lingwick à East Hereford ;

ATTENDU que le Club fut fondé en 1971 ;

ATTENDU que le sentier du Club est inclus dans le réseau québécois de la motoneige ;

ATTENDU que le sentier constitue un produit d'appel du tourisme hivernal reconnu par Tourisme Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU les retombées économiques pour l'Estrée ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la qualité du fond de piste, de l'enneigement et du surfacage demeure prioritaire de même que la solidité et la sécurité des traverses de cours d'eau qui demeurent un défi constant pour assurer une «expérience motoneigiste» qui contribue à la notoriété du Club et de la région ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'appuyer le Club d'autoneige Cookshire Inc. dans ses démarches d'aide financière auprès du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique du Canada dans le cadre du Programme Développer et Promouvoir une région et ce, pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-09-196

12.1.3 MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST – DÉCHETS AUX ABORDS DES ROUTES

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de demander aux propriétaires de la franchise Tim Hortons de la Ville de Stanstead de mettre en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de sa clientèle, et de son personnel, pour diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide ;

ATTENDU le succès de la franchise Tim Hortons auprès de la population ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU une succursale de la franchise Tim Hortons s'est installée en 2016 dans la ville de Stanstead ;

ATTENDU que le conseil de Stanstead-Est déplore l'augmentation notable de déchets identifiés *Tim Hortons* aux abords des routes de la municipalité depuis 2016 ;

ATTENDU la pollution visuelle et les coûts environnementaux toujours en croissance associés aux déchets issus de la présence de diverses franchises de restauration rapide dans la région et ailleurs ;

ATTENDU qu'il est connu que certaines franchises de restauration rapide ont mis en place, avec succès, des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle afin de diminuer l'impact environnemental que génère leur activité de restauration rapide ;

ATTENDU les franchises qui ont mis en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs pour une consommation responsable ont constaté une augmentation de leur niveau d'acceptabilité sociale corporative ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'appuyer en partie la municipalité de Stanstead-Est dans ses démarches en demandant aux divers franchisés de restauration rapide et non seulement ceux identifiés par la Municipalité, de mettre en place des campagnes de sensibilisation et divers incitatifs auprès de leur clientèle et de leur personnel, afin de tenter de diminuer l'impact environnemental que génère malheureusement leur activité de restauration rapide.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse, soupers et lancements, etc., ainsi que la conférence de presse dans le cadre du Fonds Innove au Verger Le Gros Pierre de Compton, l'accueil de la délégation française au CIUSSS-Estrie CHUS, les diverses rencontres avec les candidats aux élections provinciales pour le comté de Saint-François, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre de déléguée au Centre d'Action Bénévole (CAB) indique qu'il y a présentement un roulement de personnel. A titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que les ventes sont en hausse et le budget est en préparation en marge du renouvellement des ententes. La direction tente d'avoir du financement à intérêt moindre. La Ville de Magog a manifesté de l'intérêt en raison des économies générées par la revalorisation et la possibilité de diminuer les frais d'exploitation de l'écocentre. Le bail actuel de la boutique de Magog prendra fin en 2020. Un partenariat avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook pourrait être possible. Au niveau de la Famille et des Aînés ainsi que la Culture, les rencontres sont prévues la semaine prochaine. Elle mentionne également qu'au niveau du comité des usagers des services du CIUSSS-Estrie CHUS, il fut question des services d'OptiLab qui ne répondraient pas au besoin et du désir que les services d'analyse soient maintenus à l'hôpital.

Gilbert Ferland, responsable des dossiers de transport n'a rien à partager ce mois-ci.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et des services policiers, indique qu'au cours du dernier comité technique du Comité de sécurité incendie, le projet du nouveau schéma fut présenté.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager ce mois-ci.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, n'a rien à partager ce mois-ci.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA n'a rien à partager ce mois-ci.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Marie-Ève Breton, responsable des dossiers «Loisirs» n'a rien à partager ce mois-ci, la rencontre est la semaine prochaine.

Françoise Bouchard, responsable des dossiers de matières résiduelles n'a rien à partager ce mois-ci, la rencontre du comité de gestion des matières résiduelles est prévue le 18 septembre et celle de Récup-Estrie le 25 septembre.

Bernard Vanasse, responsable du Fonds de développement du territoire et des dossiers touristiques indique que la saison touristique tire à sa fin et qu'il est trop tôt pour en faire le bilan. L'un des spectacles de Steeve Roy sera remplacé l'an prochain.

Simon Madore, responsable des dossiers de l'Aménagement, de la Fête régionale de la famille et du Développement économique, invite les élus à participer au déjeuner-conférence de Matthieu Proulx - Comment optimiser le succès de ses troupes, conférence organisée par Rues Principales et la MRC de Coaticook. Il souligne également l'aide financière que la MRC accordait récemment à la Chambre de commerces et industries de la région de Coaticook.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager ce mois-ci.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général présente un nouveau bulletin d'informations et de nouvelles-éclair.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS - RAPPEL

Rappel est donné à l'effet que la journée annuelle de réflexion des élus du conseil de la MRC se tiendra le 26 septembre à compter de 8h30.

14.4.2 SOIRÉE SUR L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'EAU

Information est donnée à l'effet que le 16 octobre prochain à compter de 18h30 au Pavillon des Arts et de la Culture, se tiendra une Soirée d'information sur les impacts des changements climatiques et l'eau dans la MRC de Coaticook.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h08.

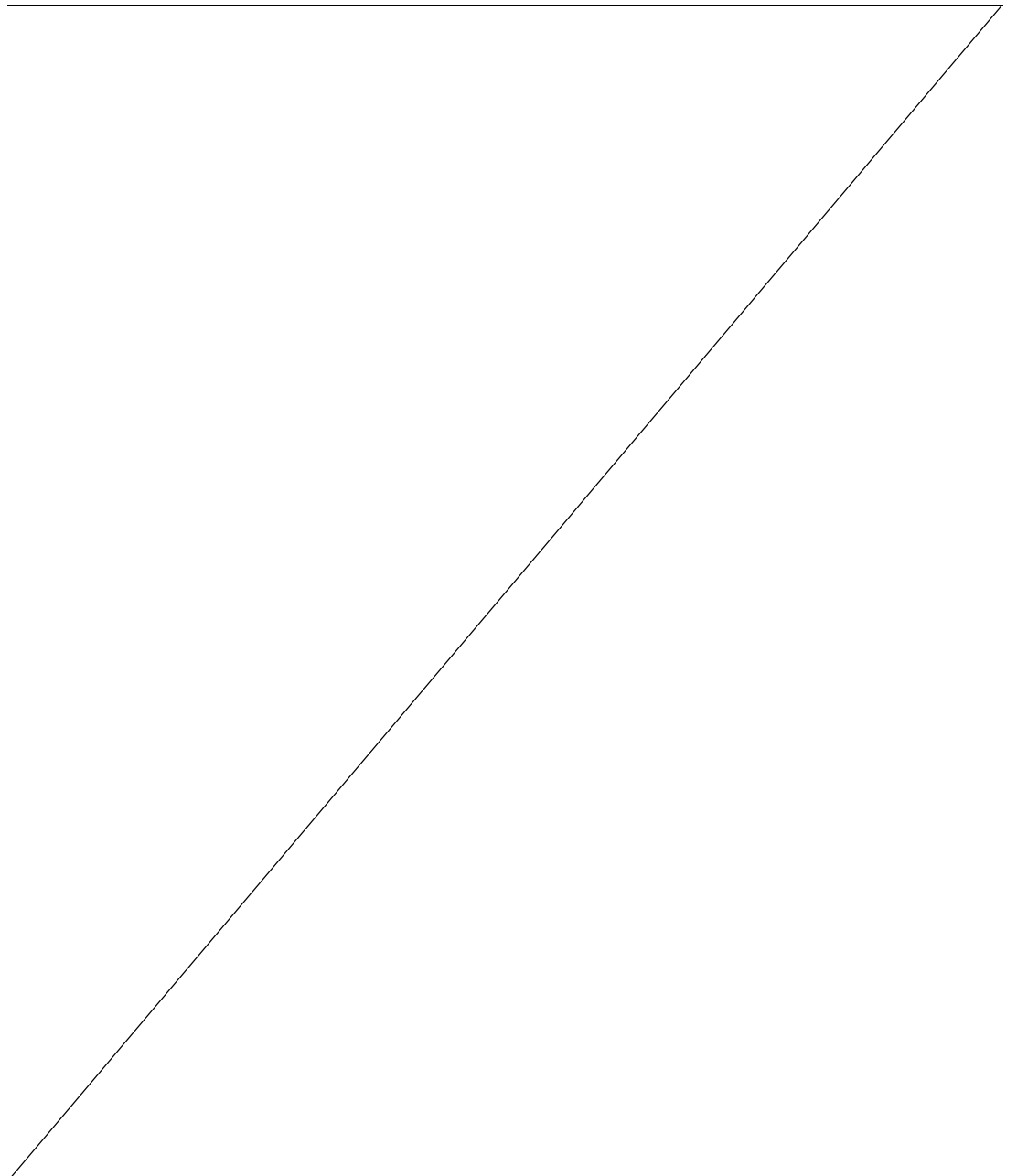
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 13 septembre 2018.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

